

COMMISSION COHESION SOCIALE

**Compte-rendu de la réunion du mardi 7 février 2017 à 17h45
Dans la salle La Fayette de l'Hôtel de Ville**

ORDRE DU JOUR

1. Mission Ville Pour Tous – Contrat Local de Santé : accord-cadre
2. Politique de la Ville – Contrat de Ville 1^{ère} programmation

Etaient présents, sous la présidence de : Madame Selima SAADI, Présidente

- Madame Françoise GROLET, Conseillère Municipale, Membre titulaire
- Monsieur Emmanuel BERTIN, Directeur du Pôle PVCTI
- Madame Nadine KRIEGEL, Pôle PVCTI
- Monsieur Alexis LAMBERT, Directeur-Adjoint du PVCTI
- Madame Coralie LEMOINE, Mission Ville Pour Tous

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Monsieur Raphaël PITTI, Conseiller Municipal Délégué, Membre titulaire
- Madame Catherine MOREL, Conseillère Municipale Déléguée, Membre titulaire
- Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Madame Marie-Anne ISLER-BEGUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Adjoint au Maire, Membre suppléant
- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire

- Madame Patricia SALLUSTI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Monsieur Yves WENDLING, Conseiller Municipal, Membre titulaire
- Madame Anne HOMMEL, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Monsieur Patrice NZIHOU, Adjoint chargé de Quartiers, Membre suppléant
- Monsieur Thierry GOURLOT, Conseiller Municipal, Membre suppléant
- Madame Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, Membre suppléant

Madame Selima SAADI, ouvre la séance à 17H45 en excusant les membres ne pouvant être présents.

1er Point – Mission Ville Pour Tous : Contrat Local de Santé – convention-cadre

Le Comité Local de Santé est un outil contractuel de territorialisation de la politique de santé qui fédère les initiatives et les actions des collectivités territoriales, des services de l'Etat et des partenaires institutionnels en lien avec le projet régional de santé de l'Agence Régionale de Santé.

Il a été établi après un diagnostic réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales en Lorraine et une enquête de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Lorraine.

Il vise à favoriser la prévention et la promotion de la santé y compris la santé-environnement, l'accès aux droits de santé et aux soins de proximité, l'organisation et la coordination des parcours de santé, la mobilisation et la coordination de l'action des acteurs de terrain ainsi que l'intervention en matière de veille et de sécurité sanitaire.

Le Contrat Local de Santé est mis en place sur le territoire messin dont les quartiers Politique de la Ville ; à ce titre, il complète le volet "santé" du Contrat de Ville 2015/2020. Sa durée est de trois ans. Une évaluation de son élaboration et de ses actions sera réalisée à son échéance.

Un budget de 50 000 € sera affecté à la Mission Vile Pour Tous pour financer des actions annuelles dans le cadre du CLS.

Un accord-cadre entre les principaux partenaires financeurs (ARS Grand Est, Ville de Metz, Conseil Régional Grand Est, Régime Local de l'Assurance Maladie) est nécessaire afin de formaliser leur engagement et le cadre d'élaboration de cette démarche ; il est donc l'objet de cette présente délibération.

*Avis favorable de la Commission
(Madame GROLET ne prenant pas part au vote)
Proposition de rapporteur : Catherine MOREL*

2ème Point – Politique de la Ville – Contrat de Ville : 1^{ère} programmation

Un appel à projets a été lancé par Metz Métropole en octobre 2016. Chaque collectivité, partenaire du Contrat de Ville 2015_2020, a instruit ses dossiers. Une réunion commune sur l'ensemble des projets regroupant les collectivités et les partenaires (Etat, Département, Région, Bailleurs, CAF...) a permis de présenter une liste de dossiers pour cette 1^{ère} programmation.

Cette dernière s'inscrit dans la continuité des grands axes définis en 2016 avec une intention

de structurer et d'animer les initiatives sur les territoires fragiles, de favoriser la présence humaine et la médiation dans les quartiers ou l'animation et le développement de la citoyenneté des adolescents.

Quelques projets nouveaux ont été retenus pour marquer un lien fort entre les quartiers populaires et le reste de l'agglomération (Festival de Cirque au Sablon, Exploitation d'une parcelle de terre sur Metz-Nord, Atelier participatif d'habitants sur Metz-Nord/Patrotte.....). Le but de ces différentes opérations est identique : placer les habitants des quartiers au cœur de dynamiques participatives, en situation d'acteurs de leur quotidien et de citoyens de la ville.

Enfin, parce que les difficultés que rencontrent certains habitants doivent être levées pour construire leur parcours d'insertion, le Contrat de Ville retient également des initiatives en matière d'apprentissage de la langue française, de parcours d'insertion vers l'emploi et l'insertion, d'accompagnement vers l'accès aux soins et à la santé.

Une première programmation d'actions pour une somme de 686 157 € est ainsi proposée au Conseil Municipal.

*Avis favorable de la Commission
(Madame GROLET ne prenant pas part au vote)
Proposition de rapporteur : Selima SAADI*

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de la Commission lève la séance à 18 heures 30.